

# L'ECHO DE LA FABRIQUE

18.05.20

Journal des Moyens internes de fabrication ex filière

## CE QUI S'EST DIT EN CSE :

**Les dates de reprise d'activités évoquées en CSE dépendent évidemment de l'évolution de la pandémie.**

A l'issue de ce confinement, le sentiment des salariés est mitigé !

Les activités ont été concentrées ces dernières semaines en région parisienne, pour des salariés parisiens. Dans certains sites de La Fabrique, les personnels ont été régulièrement informés par leur cadre de proximité de l'évolution de l'activité ; par contre, sur certains sites, des salariés se sont sentis abandonnés.



## VIDEO FIXE (SIEGE)

**Aujourd'hui et jusqu'au 25 mai, seule l'activité pour TELEMATIN, assurée jusque là sur France Info, est prévue de reprendre à partir du 25 mai dans les mêmes conditions et avec les mêmes moyens que les JT nationaux et le JT Ile de France.**

Pendant la période de confinement, la quatorzaine a été mise en place sur les régies du Siège ; elle consistait à faire tourner les collaborateurs 4 jours / semaine, suivi d'un repos de 3 semaines. Cette organisation n'a pas été possible sur la régie dédiée à la chaîne info.

## VIDEO MOBILE

**La CFDT déplore que des émissions telles que la maison LUMNI pour France 4 (décors fabriqués à Nancy) aient été externalisées ; cette décision a été prise unilatéralement par la Direction, « par manque de moyens adaptés à ce type de tournage et pour protéger nos salariés ».**

**Plus de concertation avec les équipes aurait probablement permis de conserver la fabrication de certains programmes, en toute sécurité !**

L'activité va reprendre progressivement, Elle a déjà repris avec la spéciale déconfinement du 12 mai (car régie BENJAMIN 2) ; l'émission politique a été fabriquée ce week-end au Franay

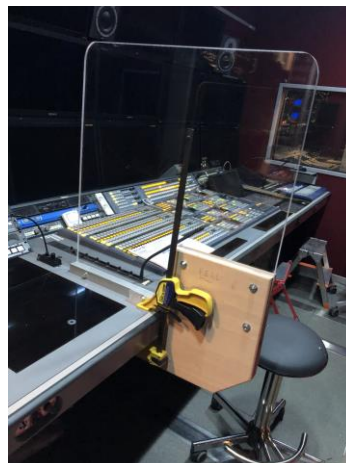
et non à la Cité du Cinéma, et ce, nous explique t'on, afin de garantir aux salariés la mise en application du protocole sanitaire FTV.

Est prévue ensuite la reprise progressive des jeux, sur les plateaux du Franay dès que possible.

SLAM sera fabriqué sur des plateaux privés à Aubervilliers : cette prestation est concomitante avec un autre de nos tournages. L'animateur prévention sécurité de La Fabrique sera présent sur l'ensemble des tournages, tant que possible, afin de garantir aux salariés le respect du protocole sanitaire.

Les captations d'émissions religieuses reprendront également progressivement.

18 mai : Le Grand Echiquier, avec les deux cars JUMEAUX (ex LILLE & LYON) pour permettre un espacement des postes de travail. Des séparations en plexiglas ont été installées afin d'isoler les postes dans les cars FTV.



Juin-Juillet : En régie-fly (probablement le 22 juin), nous fabriquerons la 32<sup>ème</sup> cérémonie des Molières au théâtre du Châtelet, ainsi que plusieurs pièces de théâtre.

La quatorzaine sera mise en pratique lorsque cela sera possible, et en fonction de l'évolution de la pandémie.

## FEUILLETONS

Ces tournages sont prévus dans le plus grand respect des règles sanitaires et de la distanciation sociale, sur une amplitude de 6 jours. Mais les salariés travailleraient sur une amplitude de 5 jours. Cette organisation de travail va être prochainement présentée aux instances représentatives lors des prochains CSSCCT et CSE Central.



25 mai : reprise des tournages PLUS BELLE LA VIE  
1er juin : reprise des tournages UN SI GRAND SOLEIL

## EQUIPES LEGERES

Une reprise progressive est prévue aux alentours du 25 mai.

## FICTION

La reprise est envisagée à partir de fin juin... Si les conditions sont réunies. En réponse au problème des assurances, le fond de soutien du CNC pourrait être utilisé pour garantir aux producteurs les risques sanitaires.

## POST-PRODUCTION

Dans la majorité des sites, il n'a pas été permis aux monteurs d'installer les stations de travail à domicile, pour des raisons « d'assurance et par respect de la politique de sécurisation informatique ».

Cette activité a repris depuis le 11 mai, avec un personnel restreint sur site (2 à 5 personnes maxi).

Le risque sanitaire ne permet pas, pour l'instant, aux réalisateurs et aux monteurs, mixeurs, ou étalonneurs, de partager le même espace de travail confiné. Plusieurs solutions sont proposées, par ex. le télémontage dans deux pièces connexes sur le même site, ou à distance sur deux sites distincts.



Une expérimentation est en cours avec la société AVID, pour la mise en œuvre d'un Media Composer Cloud Remote qui permet de monter à distance, avec accès aux rushes natifs, visionnage en temps réel, et partage de timeline.

Cette solution technique pourrait être proposée à l'avenir, à la demande des sociétés de production, mais ne sera en aucun cas imposée systématiquement, contrairement à ce qui a pu être dit dans un courrier de FTV à ses partenaires extérieurs

**ATTENTION : au delà des avantages financiers et de la fluidification de la planification de la post-production que cette solution apporte, la CFDT insiste sur le fait que cela n'est possible que pour certaines productions légères du type magazine récurrent, ou remontage de captations qui ne nécessitent pas une interactivité accrue entre monteur et réalisateur !**

La Direction, qui a été sollicitée à ce sujet par de nombreuses associations d'auteurs réalisateurs et de producteurs, a organisé à l'issue de ce CSE deux rencontres avec les partenaires extérieurs (vendredi 15 mai & lundi 18 mai).



## RH

Pas de nouvelles concernant l'avancée des entretiens professionnels qui avaient été envisagés en visio pendant la période de confinement pour les collaborateurs acceptant cette modalité...

## INTERMITTENTS

Depuis le 15 mars, **la Direction a neutralisé le principe des 80 jours de travail à FTV ouverts maximum. Tout CDD peut donc être sous contrat un nombre de jours illimité en 2020.**

En Mars, tout les contrats ont été honorés, y compris sur accord verbal sans signature. Pour la période du 6 avril au 10 mai, c'est le système AUDIENS qui est appliqué, et ce pour l'ensemble des non permanents qui avaient un engagement.

FTV a adressé un mail aux intermittents et CDD, expliquant qu'AUDIENS allait les contacter le 13 mai. AUDIENS a, dans les faits, du retard et n'a pas encore contacté tous les non permanents concernés, pour leur expliquer la procédure et le processus à suivre pour pouvoir bénéficier de l'indemnisation.

La direction a pris des engagements écrits et des engagements oraux, concernant les indemnisations, et la création d'un fonds de solidarité pour la période au-delà du 10 mai est en négociation avec les organisations syndicales.

Reste donc à mettre en place le dispositif concernant l'après 10 mai afin de déterminer les salariés éligibles au fond de soutien et les modalités de financement de celui-ci.

Pour la période Audiens, le différentiel est calculé entre la rémunération théorique d'un non permanent à FTV pour le mois concerné (sur la base de la moyenne annuelle des jours travaillés habituellement / 12), et les indemnités chômage.



**PRENEZ SOIN DE VOUS, RESTEZ PRUDENTS !**

A très bientôt,

Vos élus et représentants syndicaux CFDT.

**Nos Délégués syndicaux centraux**

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**